Initiatives ministérielles

fille de 14 ans, mais qui était inquiète du sort de son pays. Et je crois que l'inquiétude qui est manifeste chez les Canadiens et Canadiennes en est une qui est sérieuse.

Lorsque le premier ministre tout à l'heure parlait de l'histoire du pays, quiconque se penche sur l'histoire constitutionnelle du Canada va tirer des conclusions inéluctables de cette démarche. L'une d'entre elles est que notre cheminement constitutionnel repose invariablement sur des compromis politiques. Et comment pourrait–il en être autrement dans un pays comme le nôtre, si vaste, appelé à composer avec des régions aussi nombreuses et peuplées d'hommes et de femmes d'origines aussi diverses et variées? Notre héritage culturel et sociologique démontre cette diversité, et elle en témoigne.

Or, c'est grâce à un compromis politique que le Canada est né, et c'est le compromis qui à tout moment a été la source de nos progrès constitutionnels. Une autre conclusion, si on regarde notre histoire constitutionnelle, c'est qu'en aucun moment avons-nous réussi d'un seul trait à établir un ordre constitutionnel ou des dispositions qui puissent automatiquement résoudre tous les problèmes qui surgissent dans le développement et le progrès de notre pays. On ne peut et on ne doit pas perdre de vue cette réalité historique. Jamais tout d'un coup on a trouvé les solutions à tout. Et certaines de ces personnes qui commentent sur la situation aujourd'hui voudraient que nous, de cette génération-là, l'on règle tout d'un coup tout ce qui s'est produit, que l'on crée l'ordre parfait.

Comme plusieurs l'ont indiqué, l'Accord du lac Meech n'est pas un document parfait, mais c'est une tentative sérieuse, juste et équitable dans le but d'assurer la continuité de ce pays.

Si on ignore cette réalité historique au pays, et si on maintient que tout doit être parfait, on risque alors de ne plus pouvoir avancer, faute d'avoir trouvé la solution parfaite. Mais même s'il n'existait pas de solution parfaite, évidemment que sa recherche constitue un idéal qu'on ne doit cesser de viser. L'histoire constitutionnelle canadienne nous enseigne également qu'il existe un corollaire à cette dernière conclusion. C'est que le défaut d'agir devant une difficulté quelconque mène inévitablement au durcissement, à l'intolérance, à la confrontation entre les partenaires fédéraux. Et l'histoire récente du Canada témoigne de cette réalité, et mal nous en prendrait de l'ignorer.

• (1610)

Comme pour beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, le défaut d'établir l'unanimité lors de la réforme constitutionnelle de 1982 m'a semblé particulièrement

regrettable et dangereux. Ce qui aurait dû être proclamé à l'époque comme un accomplissement constitutionnel de taille, soit le rapatriement de la Constitution, l'adoption d'une formule de modification ainsi qu'une charte des droits et libertés, aura été assombri par le désaveu de cette initiative par l'Assemblée nationale du Québec. Et ce refus du Québec d'adhérer au pacte constitutionnel me rappelait les pénibles épisodes de notre cheminement constitutionnel depuis l'échec de la Conférence de Victoria, en 1971. Il me rappelait également que l'inaptitude des membres de notre Fédération a atteindre un compromis sur les revendications constitutionnelles du Québec, durant une période de près de 20 ans, avait failli mener à l'éclatement du Canada. Mais la promesse solennelle faite aux Québécois, en 1980, d'un fédéralisme renouvelé, n'avait pu être respectée et menée à terme. Et on ne peut pas perdre cela de vue, monsieur le Président, parce que c'est la toile de fond de l'Accord du lac Meech. Âutant les premiers ministres de toutes les provinces, en 1986, s'étaient entendus, et ce n'était pas à notre instigation, les premiers ministres des provinces, eux-mêmes, se sont réunis pour se donner un mandat et dire: notre priorité, c'est le rapatriement du Québec dans le giron constitutionnel.

Et aujourd'hui, parce qu'en 1982 on a failli dans cette tâche importante d'établir le consensus pancanadien où tout le monde y serait, on nous reproche de ne prendre soin que du Québec aujourd'hui. Et ceux qui croient que cette question-là n'en est une que pour le Québec, moi, je vous dis: jamais de la vie. On ne parle pas du Québec ici, on parle du Canada. Et le Canada, c'est le Québec, c'est le Nouveau-Brunswick, c'est Terre-Neuve, c'est l'Ile-du-Prince-Edouard, ce sont toutes les provinces canadiennes et nos territoires. Ceux qui pensent, ceux qui se gargarisent du souhait de voir le Québec rentrer, mais on va vous dire par quelle porte. Certains disent: personne n'est contre le Québec, qu'il vienne! Mais ils voudraient nous faire entrer par la porte, mais par un petit trou de souris. Tandis que le Québec veut venir dignement. Et c'est ce que l'Accord du lac Meech a fait, selon Robert Bourassa.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

M. Valcourt: Monsieur le Président, la ratification de l'Accord du lac Meech est, à mon avis, extrêmement importante. De toute éternité, le monde est témoin des épouvantables répercussions des tensions linguistiques et ethniques qui peuvent facilement paralyser toute une nation et créer un climat où le développement social et économique est vite compromis. Par conséquent, nous ne devrions pas tolérer que la fatuité vienne entacher le